

# 5. Réforme des régimes coloniaux - Internationalisation

## Contexte politique belge (Le Congo)

Tout jeune le futur roi Léopold II conçut « rapidement un intérêt quasi obsessionnel pour les affaires d'outre-mer, pour l'enrichissement grâce à de grandes combinaisons politico-commerciales ». Son « sens parfois diabolique du jeu diplomatique » vint au secours de ses rêves pharaoniques, aidé en cela par la rivalité entre les grandes puissances de l'époque, dont la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et aussi le Portugal<sup>229</sup>. Au milieu des années 1870, l'Afrique centrale, connue que par quelques explorateurs, permettait tous les rêves. Léopold fit appel à Stanley pour les réaliser et son épopée devint célèbre.

Dans ce contexte, le 12 décembre 1876, déjà, le roi Léopold II, que les Américains surnommaient « The King of business » réunissait au Palais de Bruxelles une conférence géographique dans le but annoncé de donner une impulsion aux découvertes de terres inconnues en Afrique, à l'issue de laquelle est fondée l'Association Internationale Africaine, sous l'impulsion de Léopold II.

Deux ans plus tard en 1878, le Comité d'études du Haut Congo se constitue. En 1884 le roi fonde l'Association Internationale du Congo (AIC). Le 15 novembre 1884, la Conférence de Berlin s'ouvre pour aboutir le 26 février 1885 à neutraliser le bassin du Congo et y placer toutes les nations sur un pied d'égalité. Quelque temps plus tard Léopold II crée, motu proprio, l'état du Congo et demande le 16 avril 1885 au Conseil des ministres de Belgique de devenir le souverain du nouvel état.



Dès le début des années 1890, les cruautés du régime commencent à être connues : « destructions de villages, exécutions sommaires, prises d'otages, châtiments corporels divers, etc. » tout était bon pour faire rentrer le caoutchouc et l'ivoire maintenant que le Congo devenait enfin rentable. Bientôt, des voix s'élèvent – le journaliste américain G. Williams, un missionnaire protestant Sheppard, en particulier – pour dénoncer ces abus.

L'opinion publique belge commença dès lors à s'émouvoir. Au début 1906 certains spécialistes du droit colonial concluaient que « la vérité est que l'état du Congo n'est point un état colonisateur, que c'est à peine un état : c'est une entreprise financière... La

colonie n'a été administrée ni dans l'intérêt des indigènes, ni même dans l'intérêt économique de la Belgique : procurer au Roi-Souverain un maximum de ressources, tel a été le ressort de l'activité gouvernementale ». Pour mettre fin à cet état de choses, une seule apparente solution s'imposait : à savoir la reprise par la Belgique de cet état. Le parlement avait donc à s'en occuper. Le débat parlementaire sur cette question de l'annexion débuta le 20 février 1906. Au début, Léopold II s'opposa fermement à cette annexion. Mais, devant l'opposition grandissante du gouvernement anglais qui vit aussi dans l'annexion la seule solution pour

remédier à ce problème, fin 1906, devant la menace de la tenue d'une conférence internationale sur le Congo, Léopold II changea d'opinion et soutint dès lors l'idée de l'annexion par la Belgique de l'état Indépendant du Congo.